

délégués sont en route pour le Canada afin de s'entendre avec le gouvernement canadien sur les conditions de l'entrée de la Rivière-Rouge dans la confédération.

M. J. B. Morissette, zouave pontifical canadien, tombé à Tivoli sous le fer de plusieurs assassins qui l'ont laissé pour mort, écrit le 11 mars à sa famille qu'il est hors de danger, qu'il regarde sa guérison comme miraculeuse, et qu'il espère revoir le Canada dans le cours du mois de mai.

Quelques jours avant sa mort, M. le comte de Montalembert disait dans une lettre à un ami : " Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infailibilité personnelle et séparée du Pape, telle qu'on veut nous l'imposer. " Un peu plus loin, il ajoute que les ultramontains " immolent la justice et la vérité, la raison et l'histoire en holocauste à l'idole qu'il se sont érigée au Vatican. " Vers la fin de sa lettre il dit encore : " Je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide (M. Gratry) qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'imposture et de servilité où nous risquons d'être engloutis. " Pauvre M. de Montalembert ! Ces quelques lignes prouvent qu'il a bien fait de mourir.

Société de colonisation No. 1, de Témiscouata

A une assemblée générale et spéciale de tous les membres et directeurs de la société de Colonisation No. 1 pour la division électorale de Témiscouata, tenue en la sacristie de la paroisse des Trois-Pistoles, jeudi, le dix-septième jour de mars, mil huit cent soixante et dix, dûment convoquée sur la requête du Président, à laquelle assemblée étaient présents : Révd. M. J. B. Gagnon, Président honoraire ; Thomas P. Pelletier, écrivain, Président actif ; Révd. M. J. O. Drapeau, Vice-Président, Jules Dumais, écrivain, Napoléon Rioux, écrivain, George Aubut, écrivain, MM. Siméon Côté, Maximin L'arrivée, Majorie Belanger et Louis Sirot, membres du conseil d'administration de la dite société.

Après quelques explications données sur le but de l'assemblée et les mesures à prendre pour la meilleure administration de la dite société, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées :

Sur motion proposée par le Révd. M. J. O. Drapeau, secondé par Napoléon Rioux, écrivain, et résolu :

Que le *minimum* de la souscription à être payée annuellement pendant trois ans, par chacun des souscripteurs de la dite société, sera de deux piastres courant, et que personne ne pourra entrer en la dite société ou continuer à en faire partie avec une souscription au-dessous, et que tous les privilèges accordés aux personnes qui ont souscrit et souscriront une somme au-dessus du *minimum* ci-dessus fixé, seront pareillement attribués à celles qui ont souscrit et ne souscriront qu'une somme analogue à icelui.

Sur motion proposée par M. Maximin L'arrivée, secondé par M. Simon Côté, et résolu :

Que toutes les personnes qui n'ont pas encore payé le montant de leurs souscriptions pour l'année courante, devront le faire entre les mains du Secrétaire-Trésorier, d'hui au premier avril prochain.

Sur motion proposée par George Aubut, écrivain, secondé par M. Majorie Belanger, et résolu :

Qu'un comité composé des personnes suivantes soit formé aux fins de faire gratuitement, une visite et exploration sur les terres de la couronne pour le choix d'un terrain pour y faire des opérations suivant les dispositions de la loi de Colonisation, savoir :

Le Révd. M. J. B. Gagnon, Révd. J. O. Drapeau, Mes-

sieurs Simon Côté, Pierre Roy, Martial Belzile, Louis Sirot, Vital Rioux, David Pelletier et Celestin Rioux.

Lesquels devront d'hui au vingt de juin prochain, faire à ce conseil, rapport par écrit de leurs explorations.

Sur motion proposée par le Révd. M. J. B. Gagnon, secondé par Jules Dumais, écrivain, et résolu :

Que dans l'intérêt des sociétés de Colonisation le Gouvernement de cette Province fasse le plus tôt possible l'ouverture du chemin Taché depuis la ligne Est du canton Demers, en descendant jusqu'à la ligne Est du Township Raudot, et que le chemin Bégon soit continué presque dans le dit Township Raudot qui doit être le lieu des opérations de notre dite société ; et que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Commissaire des Travaux Publics et d'Agriculture, afin d'attirer particulièrement et spécialement son attention sur icelle.

Sur motion proposée par Napoléon Rioux, écrivain, secondé par M. Maximin L'arrivée, et résolu :

Que le montant du cautionnement du Secrétaire-Trésorier soit fixé à quatre cents piastres courant.

Sur motion proposée par le Révd. J. B. Gagnon, secondé par le Révd. J. O. Drapeau, et résolu :

Que le dit Secrétaire-Trésorier transmette au *Journal de Québec*, à la *Voie du Golfe*, et à la *Gazette des Campagnes*, copie du présent règlement pour être publié.

(Signé) THOMAS P. PELLETIER,

Président.

(Attesté) J. M. MICHAUD,

Secrétaire-Trésorier.

Trois-Pistoles, 17 Mars 1870.

Sucre d'érable

Voilà le temps des sucres qui va commencer bientôt ; chacun parle dans son foyer de cette saison du printemps longtemps attendue de tous et surtout dans nos campagnes de ceux qui font le sucre d'érable. Dans l'espoir d'être utile à ces derniers, je me permets de leur faire connaître ma manière de faire du beau sucre, acquise par plusieurs années d'expérience. On voudra bien me pardonner certains détails qui peut-être auraient dû être omis.

1o. *De l'entaille des érables.* Entailler une érable à une certaine hauteur ou au bas c'est indifférent, elle coulera tout aussi bien ; mais il faut éviter d'entailler dans les endroits vicieux ou dans les anciennes coupes recouvertes, car l'eau qui en sortira ne sera pas aussi belle et ternira le sucre.

2o. *Des chalumeaux ou coulisses.* Les chalumeaux ou coulisses doivent être nettoyés afin de faire disparaître surtout la sève du printemps précédent ; les coulisses en fer blanc pour ceux qui ont des chaudières seraient préférables.

3o. *Vaisseaux pour recevoir l'eau d'érable.* Les meilleurs vaisseaux sont les petites chaudières en fer blanc ; on doit éviter d'avoir des vaisseaux ou tonnes qui ont servi à la mélasse ou au sirop, les meilleurs sont ceux qui ont servi aux boissons fortes ; ne pas employer le peu d'eau au fond de ces vaisseaux dans laquelle il y a du marc.

Ceux qui n'ont point de chaudière de fer blanc devraient laver leurs auges en les plaçant en déclivité le long des arbres la gueule en dehors, pour recevoir la pluie du printemps ; tous les auges neufs devraient être placés dans un même arrondissement pour pouvoir mettre l'eau de ces auges à part, ce qui fera du plus beau sucre.

4o. *Précautions pour faire réduire l'eau d'érable.* Dans la paroisse de Contre-Cœur et dans les paroisses environnantes, pour faire du beau sucre, on se sert de grandes chébrifites, à la